

## Séance de mardi 23 mars 2021

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Cretegny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger M. Jean-Gabriel Rey

Sur 82 conseillers formant la nouvelle commune fusionnée, 64 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Guillaume Schneider, Mathieu Félix, Stephan Furrer, Ariane Perret Fivaz, Ancilla Tétaz, Nicole Treboux, Béatrice Brügger-Strauss, Jean-Guy Demont, Grégoire Jan, Gilbert Jaquenoud, Marie-Christine Mahaux, Pierre-Louis Meylan, Steeve Reymond, Angela Roger, Isabelle Suter Bretonnier, Catherine Tschabold, Jean-Luc Tschabold, Isabelle Véron.

Le quorum étant atteint, la présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 février 2021

M. Charles Gabella demande une modification du procès-verbal (en page 5) : « *Il existe bien un RPGA, mais pas un plan d'affectation des zones* ». Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que ce plan existe bel et bien car il ne peut y avoir un règlement sans un plan. Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté par 59 voix, 1 refus et 3 abstentions.

### 2. Communications du Bureau

La présidente rappelle les mesures sanitaires selon l'arrêté cantonal du 2 décembre dernier.

Le Bureau du Conseil, par son huissier M. Silvio Piemontesi, remet un présent à M. Marc Perrenoud à l'occasion de son anniversaire.

Un tout-ménage va être distribué à la population pour le poste d'huissier/ère, le Bureau du Conseil n'ayant reçu aucune candidature à ce jour.

Le Bureau a pris acte des démissions de Mme et MM. Marie-Christine Mahaux, Franck Budel et Cédric Morier. La présidente souhaite un bon rétablissement à M. Stephan Furrer absent suite à un accident de ski.

Le Bureau remercie les conseillers s'étant annoncés en renfort pour les élections du 7 mars, en cas d'absence d'un ou plusieurs scrutateurs ; seul un conseiller a été appelé. Tous les scrutateurs officiels, pas loin de 40, ont répondu présents et après une formation le vendredi soir, tous ont œuvré pour que cette journée soit une réussite. Le Bureau tient à remercier Mmes Dubois et Ribeiro du Greffe municipal, M. Christophe Charmot, informaticien de la commune, M. François Strauss du Bureau électoral de Montherod, MM. Nicolas Rosat, Pieter Volgers et Olivier Gétaz pour avoir dirigé avec maestria leurs équipes de scrutateurs ; ils ont abattu un travail remarquable dans un calme et une concentration exemplaire. La présidente remercie la secrétaire du Conseil, Mme Jacqueline Cretegy pour son travail minutieux et pour l'organisation chirurgicale de ces élections.

Les résultats de la nouvelle commune d'Aubonne pour les votations fédérales (2068 électeurs inscrits) : 1'464 votants, soit une participation de 62,9%. L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » a été refusée par 650 voix. La loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) a été refusée par 904 voix, l'accord de partenariat économique avec l'Indonésie, a été refusée par 784 voix.

Quant aux élections communales, pour Montherod (349 électeurs inscrits), 195 votants pour une participation de 51,6%. La liste Rojuz a obtenu 445 suffrages, lui permettant de s'attribuer 3 sièges, tandis que la liste Armary, avec ses 812 suffrages, obtient 5 sièges. Pour la Municipalité, le siège de Montherod revient à M. Laurent Auchlin qui est élu avec 64,2% des voix. Le Bureau le félicite chaleureusement et se réjouit de travailler avec lui.

Pour les élections communales d'Aubonne, sur 1'078 bulletins rentrés, seuls 955 furent valables. En effet, 101 bulletins de vote étaient nuls. La liste Entente Aubonnoise a remporté 27 sièges, alors que la liste Aubonne Attitude en remporte 20. Quant à la Municipalité, sont élus au premier tour, Mme Sandra Linder (722 voix), M. Nicolas Suter (604 voix) et M. Yves Charrière (578 voix). Le Bureau leur adresse ses félicitations et se réjouit également de travailler avec eux. La présidente souhaite bonne chance aux 4 candidats qui se présentent au 2<sup>e</sup> tour. Pour terminer, le Bureau tient à féliciter les conseillers réélus, les nouveaux élus et adresse un chaleureux remerciement à celles et ceux qui quitteront le Conseil en fin de législature.

L'assermentation des nouvelles autorités par Mme la Préfète Andrea Arn aura lieu mardi 25 mai à 19h00 au Temple d'Aubonne. Une séance de conseil était prévue à cette date, elle a donc été déplacée au mardi 1<sup>er</sup> juin au CCSC.

### 3. Construction et réaménagement du site scolaire du Château – Présentation de M. Claude Philipona, président de l'Assagie

La présidente rappelle les buts de l'Assagie (Aubonne, Gimel, Etoy) qui regroupe 11 communes pour le primaire et le secondaire et 2 communes pour le primaire.

Elle précise que les questions à M. Philipona devront uniquement concerner le préavis municipal de projet scolaire du château.

M. Claude Philipona s'appuie sur le document présenté au Conseil Intercommunal de l'Assagie et ses délégués, et aux communes concernées, soit Féchy et Aubonne. Ce document se base sur une étude de planification à l'horizon 2040 de l'entreprise Microgis. La variante no 1 a été retenue par le Codir de l'Assagie (*ce document a été transmis aux conseillers par voie électronique le 25 mars*). Cette version a été présentée à la DGEO qui a salué le choix de l'Assagie pour le respect de l'unité de temps, de lieu et de cycles et l'a validée. Quant à l'aspect financier (environ 45 millions), si le montant paraît énorme, il est possible de l'amortir sans surcoût pour les communes. Pour rappel, ces 30 dernières années, les communes composant l'Assagie ont investi 68 millions. En tenant compte des investissements arrivant à échéance, ce montant sera autofinancé sur 30 ans et cela sans mettre les communes à un niveau d'endettement supplémentaire, puisque tout sera financé par l'Assagie. La construction de bâtiments scolaires est un bon investissement pour les communes, avec un rendement de 2% sur la partie d'investissement et l'entier de l'amortissement sur 30 ans, ils sont donc proches de zéro et supérieurs à ce que l'on peut attendre d'autres placements. Enfin, l'Assagie ne laissera pas démarrer des constructions scolaires si les conditions d'unité de lieu, de temps et de site par cycle scolaire et de parascolaire ne sont pas remplies. La présidente remercie M. Claude Philipona pour sa présentation et ouvre la discussion.

M. Nicolas Rosat, président de la commission rapportant sur ce préavis, informe que cette présentation est organisée à la demande de ses membres et en remercie la Municipalité et M. Claude Philipona. Il engage autant les conseillers que ses collègues à poser toutes leurs questions pour qu'ils se rendent compte de l'impact et de la stratégie globale de ce dossier dans leurs futures discussions.

M. Charles Gabella demande si les soldes d'amortissement de la salle de gymnastique de Pré Baulan et de la Protection Civile en salle de classe sont abandonnés ou en cours d'abandon ; sont-ils comptés dans les frais de fonctionnement ? Quant à la salle VD4, il préconise plutôt une salle « Sous le Chêne ». Pour lui, investir 5 à 6 millions dans un parking souterrain pour un gain de seulement 30 à 40 places n'est pas la bonne solution ; il serait plus judicieux de le construire en entrée de ville. M. Claude Philipona répond qu'il ne se prononcera pas sur le parking qui est une affaire aubonnoise, mais le déplacement de la salle de gymnastique « Sous le Chêne » ne respecte pas le contexte de lieu et de temps. Cette option a par ailleurs été clairement écartée par les directions des écoles et l'Assagie. La politique de cette dernière est claire et s'applique à toutes les communes, quand certains locaux ne sont plus nécessaires, il y a une période de carence qui va jusqu'à 2 ans, après quoi la location n'est plus prise en compte. Par contre, la commune d'Aubonne s'en sort plutôt bien, voire très bien car elle disposera d'une infrastructure sportive complémentaire qui aura été très largement payée par l'ensemble des communes de l'Assagie.

Concernant la variante no 2, M. Yves Meylan demande s'il ne serait pas plus logique de tout centraliser au Chêne, dans un souci urbanistique et de développement. Il est conscient du côté très émotionnel que peut provoquer l'abandon du château et de l'effet domino que cela peut amener mais il y a, semble-t-il, des idées en cours pour une utilisation à plus ou moins long

terme du château, notamment par un incubateur de start-ups. A-t-on des garanties cantonales sur la conformité des classes du château pour les 10 à 20 années à venir ? La variante no 2 est-elle clairement éliminée ou bien pourrait-elle être revue par la commission ? M. Claude Philipona répond qu'il a été tenu compte de la grandeur des salles de classe. Plusieurs très petites sont le fruit d'un cloisonnement léger qui a été fait il y a quelques dizaines d'années et qui n'ont aucun patrimoine architectural et historique ; on pourrait leur redonner leurs vraies dimensions. Quant aux plus petites, elles serviraient de salle de dégagement. Pour l'accès handicapé, il y a des possibilités dans la zone de La Grange. Actuellement, l'Assagie a une période de fenêtre de 5 à 6 ans pour mener à bien ce projet, sans entrer dans une situation de pose de Portakabin et de mesures provisoires. Ce ne serait pas le cas pour le Chêne. En effet, les plans actuels ne permettent pas de faire entrer les cycles 5-8P et 9-11VG au Chêne et cela se traduira par des bâtiments de très grande hauteur, un abandon total du site du terrain de sport, et il faudrait ajouter plusieurs dizaines de millions de francs pour le mener à bien. On n'entrerait plus dans le contexte d'un financement à peu près lisse pour l'ensemble de l'Assagie. Les communes accepteront-elles de payer une variante qui coûtera une fois et demi plus cher ? Aubonne en finance une partie, mais pas le tout ; une grande partie est prise en charge par les communes de l'association. Raison pour laquelle il s'est avéré que la variante no 2 est difficilement réaliste in fine.

M. Olivier Gétaz a entendu que le projet s'autofinancé, il demande si durant les 20 années à venir il y aurait possibilité de réadapter le loyer et l'amortissement des bâtiments. M. Claude Philipona répond que le calcul des locations se fait en plusieurs parties qui sont redistribuées par l'Assagie aux communes propriétaires de sites ; une partie immuable limitée dans le temps, et une partie locative qui permet de couvrir tous les frais d'entretien (adaptable). L'entier des coûts sont divisés chaque année par 30 (nombre d'années), de manière à opérer un lissage dans le temps. Le taux d'emprunt lié à des investissements scolaires sont largement au-dessous des taux couverts et souvent avec des taux bloqués pour plusieurs d'années.

Mme Anaïs Piguet se renseigne sur différents aspects de l'enclassement et du transport des enfants aubonnois sur le site de Féchy. M. Claude Philipona répond que le site de Féchy aura une capacité maximale de 300 enfants ; le transport des enfants avec accompagnement et prise en charge dans le sens du trajet pour Féchy occasionnera une économie écologique et de coûts de transport. Quant à la journée continue pour les 1-4P, celle-ci ne dépend pas que de l'Assagie, mais des établissements scolaires ; dans ce contexte la pause de midi est plus courte mais les enfants terminent plus tôt avec des possibilités d'accueil.

M. Diego de Haller demande quelle sera l'économie des coûts de transports, notamment pour les 5-8P. M. Claude Philipona répond que ces coûts occasionneront une économie d'environ 5 millions sur 30 ans. La LEO et l'Assagie veulent l'unité de lieu, c'est une fausse bonne idée de dissocier les lieux scolaires et la DGEO a salué le raisonnement de l'Assagie.

Pour M. Alain Biedermann l'augmentation de classes au château générera une augmentation de trafic sur ce site, cela a-t-il été pris en compte ? Le préavis mentionne un coût de 14 millions, la construction du parking est-elle incluse ? D'autre part, toujours dans le préavis, la Municipalité indique qu'elle poursuit ses démarches avec le service des monuments historiques pour étude de l'implantation du parascolaire sur le site du château. La Municipalité

a-telle un plan B en cas de refus de ce service ? M. Claude Philipona répond que le site du château est intéressant pour les 5-8P car un très grand nombre d'élèves peuvent venir à pied à l'école plus rapidement qu'en véhicule motorisé et n'engendrera pas de différence significative avec le passé lorsque les secondaires utilisaient le château.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier précise que le montant de 14 millions couvre la construction du parking. Plusieurs aspects seront résolus par sa construction : le manque de places de parc en vieille ville et le stationnement pour la piscine durant son ouverture. Une question fondamentale se pose pour l'implantation du parascolaire sur le site du château : va-t-on privilégier la vie des jeunes ou la conservation d'un espace libre ? La Municipalité est en négociation avec la DGIP qui elle-même rapporte avec la DGEO. Quant au plan B, des pistes sont à l'étude par la Municipalité.

Mme Véronique Martin Capriati soutient la variante no 1 qui pense à l'enfant et son bien-être. Elle demande si le personnel parascolaire a été entendu durant la préparation du projet. M. Claude Philipona confirme que le personnel parascolaire a été pleinement intégré au projet et en particulier pour le site de Féchy.

Mme Florence Widmer relève que le projet est intéressant avec un petit bémol pour l'abandon de Pré Baulan et la vision d'un cube en vieille ville. M. Claude Philipona répond que la problématique de Pré Baulan est la conséquence de réflexions faites au coup par coup, sans vision globale.

M. Charles Gabella comprend que la LEO n'impose pas d'avoir une unité de style pour un cycle scolaire, le projet de variante no 1 est très bien ficelé et répond aux besoins à court et moyen terme, tout en étant le plus économique. Il demande que le sujet du parking au château soit analysé par les membres de la commission.

Mme la Municipale Sandra Linder tient à préciser que les dispositions de la LEO préconisent clairement de rassembler tous les besoins nécessaires en scolaire et parascolaire, la mesure B41 du Plan Directeur Cantonal prévoit d'avoir sur un même site tous les besoins en locaux ou locaux spéciaux.

La présidente et M. le Syndic remercient très sincèrement M. Claude Philipona pour cette présentation très complète.

4. Préavis no 03/21 – Entretien et rénovation de la route Neuve – RC30 B-P (en traversée de localité et de la Place du Marché

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;

- accorde un crédit de Fr. 1'190'000. —TTC pour la réalisation de ces travaux ;
- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ou, si nécessaire, à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Egouts et épuration » (compte no 9280.03 du bilan) pour les travaux sur les réseaux EU/EC et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Etude et réalisation séparatif part routes » (compte no 9282.10 du bilan).

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Pieter Volgers, Nicolas Pulfer, Jorge Martins, Christian Streit, Catherine Milhaud Renaud. Suppléants : Yves Charrière, Suzanne Auchlin.

La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques à la commission.

M. Nicolas Rosat est stupéfait par le dépôt du préavis municipal. Il fait partie du comité Zérocamion qui cherche à éviter la traversée d'Aubonne par les camions des gravières environnantes. Il demande à la commission de se pencher sur le degré d'urgence de ces travaux dans la perspective du contournement d'Aubonne.

Pour M. Olivier Gétaz si ce préavis apporte de grandes améliorations au niveau du réseau d'eaux claires et eaux usées, de l'éclairage public et des revêtements, il demande à la commission de se pencher sur l'opportunité de cette rénovation en opposition avec la vision et les actions des listes aubonnoises sur le trafic et la mobilité. A ceci s'ajoute le fait que les oppositions formulées par la commune à l'ouverture de nouvelles gravières au pied du Jura ont été levées par le canton, ce qui signifie que les camions chargés de gravier pourront continuer à transiter dans le bourg. D'autre part, aucun montant de subventions n'est spécifié dans le rapport et on impose au conseil une décision au plus tard mardi 27 avril, délai irréaliste pour les commissions en tenant compte de tout l'aspect stratégique de la mobilité et du trafic. Il recommande à la commission d'étudier la possibilité de renvoyer ce préavis à la nouvelle municipalité afin qu'elle l'intègre dans sa stratégie globale de mobilité et de transit routier au niveau régional.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Préavis no 04/21 – Demande de financement pour la révision du Plan directeur de la distribution d'eau (PDDE)

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du préavis municipal. La Municipalité prie les conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à procéder aux travaux tels que présentés ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- accorde un crédit de Fr. 80'000. —TTC pour la réalisation de ces travaux

- autorise la Municipalité à prélever cette somme sur la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Extension réseau eau » (compte no 9280.01 du bilan).

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN.

La présidente ouvre la discussion sur des questions ou remarques aux membres de la commission. La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz souhaite revenir sur les propos de M. Charles Gabella lors de la séance du 16 février. Avant son intervention, la Municipalité répondait à M. Nicolas Pulfer que le règlement de la vieille ville exige que tout projet doit se conformer au plan directeur localisé de la vieille ville et que celui-ci avait force de loi. La Municipalité a vérifié ses dires auprès de son conseil juridique, ce que conteste M. Charles Gabella. Sans vouloir polémiquer, il serait étonnant qu'en 2006 la Municipalité et le Conseil, les services de l'Etat, et le chef du département aient approuvé un tel processus en l'absence d'un véritable plan et d'un règlement. Le point positif de la motion de M. Charles Gabella est la mise en route de la révision du plan d'affectation de la vieille ville ou de son règlement. La Municipalité a accepté le renvoi de cette motion et un cahier des charges destiné aux urbanistes qui seront appelés à réviser ce plan a été confié à un architecte expérimenté des sites historiques.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés pour Aubonne et Montherod : Agrandissement de la crèche Cupidon (Fr. 480'000.- votés), Fr. 385'747.- engagés à ce jour. Aménagements traversée RC54 Montherod (Fr. 310'000.-), Fr. 318'053.-, l'objet est terminé, en attente des subventions. Réaménagement locaux communaux Montherod (Fr. 80'000.-), Fr. 38'724.- engagés à ce jour. Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 105'504.- engagés à ce jour. Objet terminé. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 1'019'012.- engagés à ce jour. Décompte et subventions à recevoir. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 443'485.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de la toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 27'854.- engagés à ce jour. Crédit d'étude de la caserne SDIS (Fr.185'000.- votés), Fr. 162'400.- engagés à ce jour., Objet terminé. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 210'779.- objet terminé. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-) votés, Fr. 935'998.- engagés à ce jour. Rénovation des fontaines historiques (Fr. 148'760.-) Fr. 34'738.- engagés à ce jour. Crédit d'étude assainissement piscine (Fr. 50'000.- votés), Fr. 12'870.- engagés à ce jour. Crédit d'ouvrage Caserne du feu SDIS (6'585'000.- votés), Fr. 694'270.- engagés à ce jour. Renaturation du ruisseau de l'Armary (Fr. 300'000.- votés), Fr. 22'725.- engagés. Aménagements favorisant la mobilité douce (Fr. 185'000.- votés), Fr. 0.- engagés. Etat de la dette au 01.01.21 : Fr. 26'545'000.-. Etat de la dette à ce jour : Fr. 26'502'250.-, soit une diminution de Fr. 42'750.-. Taux moyen de la dette : 0.81%.

Quant à l'aspect sécuritaire et faisant suite à la conférence de presse cantonale du 22 mars, on peut relever une baisse de 9% des infractions pénales au niveau suisse et de 22% pour Aubonne. Infractions contre le patrimoine, baisse de 23% à Aubonne. Vols par effraction, on ne relève que 6 délits durant cette année de pandémie. Quant aux infractions sur les stupéfiants, on note une baisse de 20% dans la région. Par contre, on note une forte augmentation des extorsions et chantages via la cybercriminalité dans tout le pays.

M. le Municipal Claude Ioset annonce que les locaux communaux de Montherod ont été loués à l'établissement des Myosotis dès le 1<sup>er</sup> février dernier, sans places de parc. La Municipalité prépare un projet de réaménagement par l'ajout d'une place handicapé et des places de recharge pour véhicules électriques.

Mme la Municipale Sandra Linder informe que les travaux des chalets d'alpages vont débiter ou sont programmés : dès la mi-avril pour le Pré d'Aubonne et fin mai pour le Pré de Rolle.

M. le Municipal Pascal Lincio, en réponse à la question de Mme Eve Jaquier Butterfield annonce la plantation d'un tilleul sur le site du château avec la pose d'une plaque commémorant la fusion Aubonne-Montherod qui sera inaugurée lors de la fête nationale au château.

Quant à l'escalier entre la rue du Chaffard et les Fossés-Dessus et en réponse à la demande de Mme Anne-Marie Piguet, la hauteur des marches sera renforcée par les services extérieurs. Pour ce qui est des boîtes à livres, les membres de la commission culturelle contrôleront périodiquement l'état de celles-ci par un tri, classement ou élimination.

Il annonce la désaffectation partielle du cimetière d'Aubonne des tombes de 1969 à 1979. Les familles peuvent consulter les emplacements sur le site internet communal et s'annoncer à M. Julien Bombardier, responsable du cimetière.

Il distille une information sur le déneigement durant l'hiver 2020-21, les services communaux ont effectué 27 sorties, répandu 17,5 t de sel et di-mix, et 842.25 heures de travail réparties entre 9 personnes.

Enfin, il signale un problème concernant l'importation des données 2019 sur le programme VaudTax 2020 suite à la fusion avec Montherod. Le problème a été signalé et devrait être réglé par l'ACI et la dernière version de VaudTax 2020 sera corrigée ces prochaines semaines.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur le chantier de la caserne du feu. Les pieux sont plantés, les travaux de bétonnage puis de construction du bâtiment suivront pour espère-t-il une inauguration en mai 2022.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 7. Questions, vœux et divers

Mme Denise Imesch s'informe du nombre de demandes reçues pour le soutien aux entreprises et commerces mis en place. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que le délai pour s'annoncer court encore, mais les dossiers sont traités dès réception par la Bourse communale et estime qu'une somme de Fr. 100'000.- sera traitée d'ici la fin de l'action de soutien.

Mme Lorette Killias Leutwiler, puis M. Thomas Buchanan se renseignent suite aux oppositions déposées par la commune d'Aubonne et leurs levées par le canton pour les gravières ainsi que sur le suivi de la motion pour le contournement d'Aubonne. Il leur est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier que la Municipalité a décidé de ne pas recourir contre la levée de ses oppositions aux sites de Bière, Apples et Montricher, car c'est le droit supérieur qui l'emporte. La Municipalité a mandaté la commission Transports et mobilité douce pour entamer une négociation avec les exploitants des gravières qui pourrait faire l'objet d'une charte bien que celle-ci n'est pas loi, ni règlement ; quant au site de Bière, il pense qu'il serait judicieux de s'inspirer de ce qui a déjà été fait ailleurs en construisant par exemple une bande transporteuse souterraine jusqu'à l'autoroute à la hauteur d'Etoy.

M. Nicolas Pulfer revient sur l'ajout d'un alinéa à l'art. 5 de la motion Gabella et consorts et demande si en admettant que ces parcelles soient déclarées inconstructibles, cela aurait un effet sur l'actuel projet de la parcelle 959, empêchant sa réalisation, même si ce projet a été lancé avant cette hypothétique interdiction. M. le Municipal Michel Crottaz prend note de la question et y reviendra lors de la séance de Conseil du mois prochain.

M. Philippe Creteigny demande des informations sur les travaux entrepris par le nouveau locataire à l'Auberge du Lion d'Or qui devrait semble-t-il ouvrir ses portes à mi-mai. De gros travaux ont été entrepris, qui les paie, le bail a-t-il été amendé ? Y a-t-il eu une enquête de désamiantage lors de ces travaux et les normes anti-incendie ont-elles été appliquées, notamment au sujet du passe-plats. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ces travaux sont à la charge du locataire et que la commune d'Aubonne ne compensera pas ce montant lors du départ du locataire actuel. Quant aux autres sujets, ils sont réglés par les services techniques.

M. Charles Gabella revient sur la zone réservée de la vieille ville. Pour lui, il s'agit d'une mesure temporaire jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan d'affectation vieille ville. Une telle zone bloque tout projet jusqu'à l'aboutissement de la procédure ; il préconise un effet suspensif immédiat pour ne pas créer de conflit et demande si la Municipalité est active à ce sujet. Il demande également des renseignements sur une construction à venir dans le quartier de Château-Verd. M. le Municipal Michel Crottaz ne peut que revenir sur la réponse donnée à la séance du 16 février, si cette dernière veut soutenir une zone réservée pour une seule parcelle, cela occasionnera un flou juridique. D'autre part, si le propriétaire a investi dans ce projet et que la parcelle devient zone réservée, qui paiera les frais du projet qui devra être abandonné. On va vers un processus où le constructeur veut, mais tant le Conseil que la Municipalité refusent. Le refus du permis de construire occasionnera une procédure juridique qui prendra du temps. La Municipalité a confiance en la justice. Quant au projet mentionné par M. Charles Gabella, il confirme qu'il existe bien un projet de construction à Château-Verd, qui est à la porte de la vieille ville ; la Municipalité ne connaît pas les intentions de la propriétaire, mais reste attentive ; elle a mandaté la CCU qui convoquera les promoteurs, la propriétaire et le DAP (ancien SIPAL) puis préavisera à la Municipalité.

Mme Eve Jaquier Butterfield se renseigne sur un projet de coopérative de 50 appartements qui se ferait dans le quartier derrière l'église catholique. Il lui est répondu par M. le Municipal

Michel Crottaz qu'un PQ dans cette zone existe depuis 1990 et précise que les hauteurs des constructions autorisées dans celui-ci sont fixées par son règlement.

Mme Verena Gubler demande à la Municipalité de remettre les tuyaux de protection des fontaines, suite à un accident arrivé à la rue Tavernier. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il va transmettre cette demande au service concerné pour que ce soit fait rapidement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour. La séance se termine à 23h00. Elle rappelle la prochaine séance qui aura lieu mardi 27 avril 2021 au CCSC.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

Catherine Zweifel

Jacqueline Creteigny